

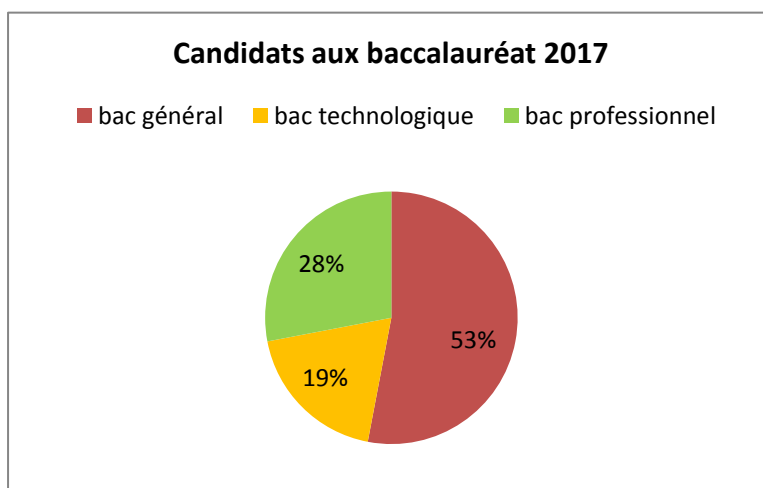
De : EPEJ
(9 novembre 2017)
À : Mmes & MM. les Membres du CA

Conseil d'Administration
17 novembre 2017
15 décembre 2017

La réforme du bac et de l'entrée dans les études supérieures

1. Principales données

En juin 2017, 718 890 candidats ont passé le bac.



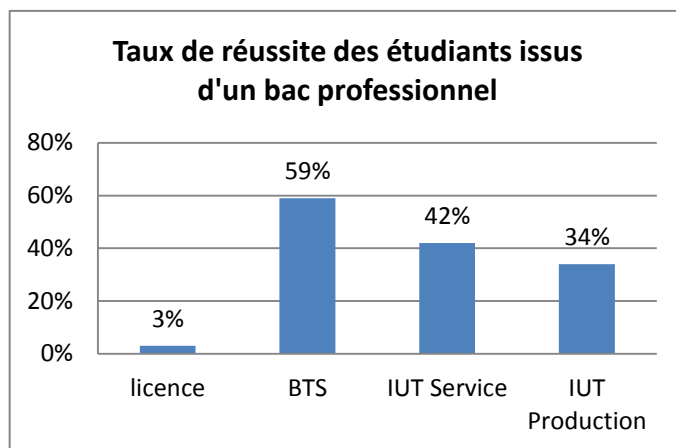
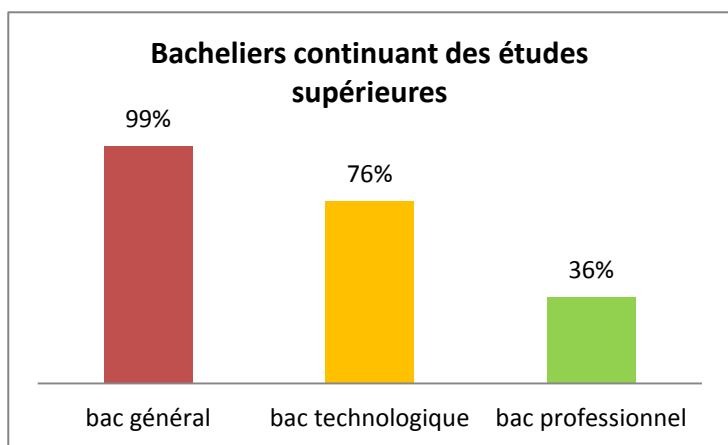
Le bac mobilise énergie et financements : 4 411 centres d'examen (plus de 50% des lycées), 2 900 sujets sont élaborés, avec 4 millions de copies à corriger par 170 000 correcteurs. Le coût de la session est évalué à 80€ par candidat, soit 55 millions de coûts directs, et des coûts indirects qui portent le tout à 100 millions d'euros.

En 2015, le bac conduit 82,3% d'une classe d'âge au niveau bac, tandis que 10% sortent d'un CAP/BEP et 7,7% sortent avant la fin du second cycle du secondaire.

Parmi les bacheliers, la plupart des bacheliers généraux vont continuer leurs études (99%). 24% des bacheliers technologiques s'arrêteront au niveau bac ainsi que 64% des bacheliers professionnels.

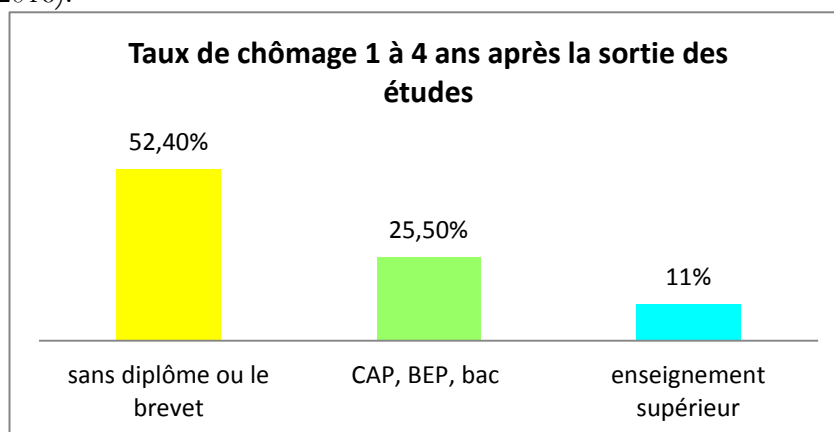
Pour les 36% des bacs professionnels qui continuent des études supérieures : 3% seulement réussiront en licence, 34% en DUT production, 42% en DUT service, et 59% en BTS.

Notons qu'alors que la plupart du temps, les bacheliers professionnels souhaitent s'orienter en priorité vers un BTS ou un IUT, ils n'y trouvent pas forcément de place (18% de ceux qui le souhaitaient trouvent une place en BTS et 30% en IUT), ce qui les oriente vers l'université qui n'est pas forcément adaptée.



Notons aussi que le niveau bac est à la fois nécessaire mais non suffisant aujourd'hui pour trouver facilement un emploi stable :

Lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 25,5 % des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat sont au chômage, contre 11 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (en 2016).



7 mois après la sortie du bac professionnel : 45% des jeunes cherchent du travail, alors que ce n'est pas le cas dans la plupart des autres pays de l'OCDE où l'équivalent du bac professionnel permet une insertion directe dans l'emploi. Il n'en va pas de même pour les jeunes ayant suivi un cursus en apprentissage : ce taux de chômage est presque divisé par deux (seulement 26% des jeunes sortant d'un bac pro en apprentissage sont au chômage).

On ne peut évoquer le bac sans évoquer l'entrée à l'université :

Le bac donne droit à l'entrée à l'université.

En juin 2017 : le système d'affectation des étudiants dans les études supérieures APB a « explosé » conduisant d'une part à un tirage au sort perçu par tous comme injuste (voir son avenir tiré au sort !) et des milliers de jeunes se sont retrouvés sans place à l'université, alors même que 130 000 places étaient vacantes, dont 10 000 en BTS.

Une concertation a eu lieu pendant l'été 2017 et un rapport a été remis à la ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal par Daniel Filâtre Recteur de l'académie de Versailles.

Rappelons que si l'échec à l'université est quasi certain pour les 15 000 bacheliers professionnels qui y entrent chaque année, **le taux d'échec à l'université est très élevé même pour les meilleurs** (51% de réussite en licence au bout de 4 ans pour les bacheliers S) ; 27% seulement des étudiants ont leur licence en 3 ans, et 39% en 4 ans. Les 61% restant abandonnent les études ou se réorientent vers d'autres formations. Si 80% des étudiants obtiennent au final un diplôme, c'est au prix souvent de multiples détours qui pèsent sur les moins favorisés, socialement et scolairement.

2. Analyse du bac par la Cour des comptes et le CNESCO

La Cour des comptes et le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) ont élaboré chacun un rapport sur le bac.

La Cour des comptes reconnaît la valeur symbolique du bac pour les familles (même si on est passé de la réussite simple au souhait d'une mention) et note que selon les enseignants, le bac est un puissant levier de motivation des jeunes en 1^{ère} et terminale.

Mais la Cour pointe le coût moyen d'un lycéen français de 38% supérieur aux autres pays de l'OCDE. Alors même que l'insertion des bacheliers professionnels est très moyenne en comparaison d'autres pays de l'OCDE.

Selon la Cour des comptes, **ce sont surtout les options et les voies professionnelles (production)** qui sont coûteuses car les enseignements se font en groupes à faibles effectifs. A titre d'exemple, il existe 58 possibilités de langues vivantes, dont 20 ont été choisies par moins de 50 élèves !). Or toute matière enseignée donne aujourd'hui lieu à une évaluation en examen final. Ce choix d'un lien systématique entre formation et contrôle découlent de décisions historiques, rarement remises en cause.

La Cour des comptes suggère donc de « réduire la dispersion de l'offre de formation et de simplifier le format du baccalauréat, notamment en réduisant le nombre d'épreuves terminales proposées ».¹

Le CNESCO fait une analyse plus positive du baccalauréat français.

Le modèle du bac français est devenu au cours du temps le modèle dominant dans l'OCDE (le fait qu'il ne soit pas fondé sur un contrôle continu mais sur un examen final avec des sujets et des corrections indépendants de l'établissement). 27 pays de l'OCDE sur 37 ont un examen final de type baccalauréat.

¹ La réduction du nombre d'épreuves terminales proposées, notamment en langues, est un levier majeur de simplification et d'attribution des coûts de la scolarité qui le prépare. Lors du baccalauréat général en 2013, 221 500 épreuves d'options facultatives ont été organisées, certaines pour un nombre infime de candidats. Ce fut le cas pour certaines épreuves de langue : 13 candidats ont présenté l'option « danois », six candidats l'option « swahili » et un seul candidat l'option « estonien ». Sur les 58 langues étrangères ou régionales qui peuvent être choisies, 20 l'ont été par moins de 50 élèves.

Les chercheurs montrent que ces examens standardisés sont bénéfiques pour les apprentissages des élèves et diminuent les inégalités sociales à l'école. Les enseignants doivent en effet s'adapter au niveau moyen national, même dans les lycées défavorisés. Le champ large de matières évite que les enseignants fassent de l'entraînement répétitif à des tests standardisés sur quelques disciplines enseignées.

Le CNESCO reconnaît cependant qu'on pourrait **changer la course aux options rentables** : à titre d'exemple « sport » et « art » comptent autant que le Français en S par exemple. Même si a priori les options permettent surtout d'obtenir une mention davantage que le bac lui-même (1/4 des élèves qui ont une mention TB ont fait un choix stratégique d'option comme le latin-grec de coefficient 3). Certaines options sont plus rentables et prises davantage par les bons élèves. L'option « sport » n'est pas très « rentable ».

Le CNESCO souligne aussi qu'en France tout le monde n'a pas son bac. La moyenne de l'OCDE est de 85% (la France en est à 80%). Rares sont ceux à qui l'on offre une seconde chance contrairement aux pays du Nord où les écoles de la seconde chance sont nombreuses (90% ont leur « bac »).

Le bac s'est démocratisé mais surtout vers les bacs professionnels. On est donc passé de « certains élèves qui ont le bac et d'autres non » à « certains ont un bac et les autres un autre ». **Le bac général s'est peu ouvert numériquement et socialement, alors que la part des bacheliers professionnels a quasiment doublé en 10 ans (12% en 2008 – 22% en 2017).** La réussite est par ailleurs plus forte dans les bacs généraux et technologiques. Enfin, il existe un écart important entre académies.

Il existe par ailleurs un trop fort cloisonnement des bacs contrairement aux autres pays.

Le bac pro a été créé pour trouver un emploi directement après. Certaines spécialités mènent bien à l'emploi comme : génie climatique, maintenance, hôtellerie restauration. Mais les spécialités comme Gestion, bureautique, compta ne trouvent pas d'emploi et doivent souvent accepter un emploi moins qualifié.

3. L'entrée dans les études supérieures renouvelée

La ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal a présenté la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Le Conseil supérieur de l'éducation a été consulté le jeudi 9 novembre.

Un nouveau parcours pour l'élève va être créé.

<u>Au lycée</u>	<u>Enseignement supérieur</u>
<p>A partir du collège, l'accompagnement prévu pour chaque élève pour la construction de son projet d'orientation est maintenu (cf. Parcours Avenir : information, orientation et découverte du monde économique et professionnel http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html)</p> <p>En terminale l'élève construit son projet d'études supérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines consacrées à l'orientation : fin de premier trimestre et courant 2nd trimestre - Un deuxième professeur principal pour l'accompagner - Fin du premier trimestre : le conseil de classe 	

prononce des recommandations quant au projet d'études supérieures de l'élève.	
<p><u>Outils :</u> ONISEP : toutes les formations et compétences attendues – MOOCS – échanges possibles avec des étudiants et des conseillers d'orientation http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php</p>	<p><u>APB revue et corrigée :</u> Toutes les formations, et les compétences attendues sont explicitées. Chaque université définira des attendus pour chaque filière : ⇨ Notes et appréciations de 1^{ère} et terminale, notes aux épreuves de fin de 1^{ère} ⇨ + lettre de motivation ⇨ + engagement associatif ⇨ Etc.</p>
Le lycéen fait 10 vœux non hiérarchisés sur APB entre janvier et mars.	
Fin du second trimestre : le conseil de classe émet un avis sur ces 10 vœux.	
Le chef d'établissement transmet des « fiches avenir » aux établissements demandés par les élèves	
	<p>Formations sélectives : CPGE, BTS, DUT, écoles ... : elles conservent leur capacité à sélectionner, refuser un candidat. Pour les BTS et IUT un pourcentage minimum, respectivement de bacheliers professionnels et de bacheliers technologiques, est fixé.</p>
	<p>Formations non sélectives : universités <u>S'il y a de la place dans la filière demandée :</u> ⇨ L'université accepte tout candidat mais certains sous couvert d'acceptation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite. (Ceci peut éventuellement conduire la formation licence à 4 années au lieu de 3). ⇨ Au début de l'été, le candidat choisit la formation souhaitée parmi celles acceptées.</p>
	<p><u>S'il n'y a pas assez de places dans la filière par rapport aux demandes :</u> ⇨ La priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie, en remplacement du tirage au sort actuel.</p>

	<p>⇒ Pour les étudiants qui n'auront pas été acceptés : la « commission d'accès au supérieur » (réunissant chefs d'établissements (de lycées et du supérieur) et collectivités territoriales) au sein du rectorat sera chargée d'identifier une formation pour les bacheliers qui n'ont pas de procédure satisfaisante lors de leur procédure d'affectation. Le recteur disposera du pouvoir d'affecter un candidat dans un établissement, avec son accord.</p> <p>⇒ Pour les étudiants qui hésitent à rejoindre une formation pour des raisons économiques, une proposition pourra être faite par la commission en lien avec le Crous</p>
--	--

Par ailleurs :

Un contrat de réussite pédagogique va être créé pour mieux suivre le parcours de l'étudiant.

Le premier cycle sera plus personnalisé et modulable : pluridisciplinaire, à la carte, accéléré (2 ans) ou plus long (4 ans), il pourra s'interrompre et se reprendre.

Un semestre ou une année de césure sera possible dès le premier cycle (pour une mobilité internationale, un projet professionnel, un engagement associatif, civique, un projet personnel), même avant d'avoir débuté la 1^{ère} année.

Il y aura un renforcement du tutorat par un directeur des études. De nouvelles formes de pédagogies seront encouragées.

Dans chaque université un quota minimum de boursiers sera défini. En revanche, pour favoriser la proximité, un pourcentage maximum d'élèves d'autres académies sera accepté.

La licence sera plus professionnalisante : stages, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, alternance possible sur 2 ou 3 ans, entrepreneuriat étudiant ...

Les étudiants bénéficieront du régime général de la sécurité sociale. Les droits d'inscription seront diminués d'autant (88 à 110 €).

Des centres de santé seront créés au sein des universités pour améliorer les soins de proximité.

Un soutien à la mobilité sera créé : +1000 € pour un étudiant qui change d'académie

Le budget sera de 1 milliard pour le quinquennat. 130 000 nouvelles places seront créées (et 2500 enseignants supplémentaires dans le supérieur) dans :

- Les filières très demandées avec une bonne insertion
- Les filières nouvelles d'avenir
- Les filières STS renforcées pour les bacs professionnels (7000 places) et les filières IUT pour les bacs technologiques

4. Réformer le bac

Le président Emmanuel Macron a évoqué dans son programme la réforme du bac :

« Nous moderniserons le baccalauréat. Au lycée, revoir la forme du baccalauréat (4 matières obligatoires à l'examen final et le reste en contrôle continu) afin de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours, qui prépareront mieux à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle ».

Peu d'autres éléments sont actuellement communiqués. Pierre Mathiot, chargé par le Ministre de la concertation sur la transformation du baccalauréat est informé du souhait de l'UNAF d'être auditionnée.

5. Conclusion

Compte tenu de ces divers éléments, l'UNAF considère que :

La réforme de l'entrée à l'université présente des éléments positifs :

- Un accompagnement des lycéens au choix de leurs études supérieures renforcé par les enseignants en classe de terminale
- Un choix qui s'effectue davantage en tenant compte du parcours, des capacités, compétences des futurs étudiants afin de rompre avec la sélection par l'échec.
- Un dialogue renforcé entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, sous l'autorité du recteur
- Une porte vers les études supérieures qui reste ouverte même pour les plus « fragiles » scolairement avec la possibilité de choisir des filières non trop tendues et d'accepter la remise à niveau proposée
- Un principe de réalité pour les filières très demandées avec une sélection mais qui prendra en compte les compétences des élèves et non le hasard (tirage au sort)
- Une solution pour chaque jeune, examinée par une commission, sous la responsabilité du recteur.
- Des places en plus dans les filières ayant le plus de débouchés (BTS, IUT, ...)

Des points de vigilance nous paraissent essentiels :

- La licence en 4 ans peut paraître trop longue à financer pour les familles les plus en difficulté.
- L'année de césure pose la question du statut du jeune pendant cette période.
- Quelles seront les possibilités de recours des élèves et de leurs parents en cas de désaccord (avec l'avis du conseil de classe, avec les propositions des universités ou des filières sélectives, avec la proposition d'inscription de la commission ...)?

La réforme du bac :

- Le bac reste un rituel auquel les familles sont attachées, qui motivent les élèves et leur apportent une certaine reconnaissance.
- Le fait de passer un examen final rapproche les jeunes des situations professionnelles réelles, sans toujours un « droit à l'erreur » : il s'agit d'être performant à un instant « t » sans forcément de rattrapage possible.
- Le nouveau bac envisagé qui prendra en compte des notes de contrôle continu et un examen final national pourrait être moins complexe à organiser, moins coûteux.

Il nous semble qu'à minima, il serait nécessaire de garantir :

- Un équilibre entre contrôle continu et examen final pour que la motivation des enseignants et des élèves jusqu'à l'examen final soit toujours garantie.
- Une méthodologie très précise pour le contrôle continu, telle qu'elle se pratique déjà pour la voie professionnelle, garantissant un bon niveau d'évaluation des élèves dans chaque lycée. Il paraît cependant particulièrement difficile de pratiquer une notation homogène entre des élèves excellents d'un lycée de centre-ville et ceux plus en difficulté d'une zone urbaine sensible ou rurale isolée. C'est pourquoi la solution envisagée (cf. ci-dessous hypothèses présentées par Pierre Mathiot) de prévoir une banque nationale de sujets d'examens et de

faire corriger certains examens du contrôle continu par d'autres enseignants que ceux du lycée paraît une bonne solution pour garantir une meilleure homogénéité sur tout le territoire.

- Un choix de disciplines pour l'examen final qui puisse offrir à tous les français à la fois une culture commune et un bon niveau d'insertion : par exemple au moins les disciplines Philosophie, Mathématiques, Français, et Langue. Et éventuellement une autre matière liée à la filière choisie : Sciences et vie de la terre, Histoire, Physique-chimie ...

6. Hypothèses avancées par la mission sur la réforme du bac et positions de l'UNAF

L'UNAF a été auditionnée le 4 décembre dernier, par Pierre Mathiot, missionné par le Ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer pour mener une réflexion sur l'avenir du baccalauréat. Lors de l'audition de l'UNAF, Pierre Mathiot a présenté les hypothèses concernant le futur bac. L'UNAF s'y est dit plutôt favorable :

La réforme concernera le bac général et technologique.

Le bac doit rester un diplôme national qui valide le secondaire et qui constitue un premier titre dans l'enseignement supérieur, comme actuellement.

Il doit rester un rituel républicain et le projet est même de le renforcer. L'examen final sera donc une priorité. Mais le projet consiste à réduire le nombre d'épreuves notamment pour alléger l'organisation du mois de juin qui déstabilise tout le lycée et d'adjoindre un contrôle continu.

- En 1ère, les élèves passeront le bac de Français à l'écrit et à l'oral. Le bac s'organisera autour d'épreuves majeures et d'épreuves mineures. En terminale, les élèves passeront en épreuve terminale deux disciplines choisies parmi les 8 disciplines actuelles (majeures), en fonction de leur souhait d'orientation future (Maths-Physique, Français-Langue ...) ainsi qu'une épreuve de philosophie.
- A ces examens s'ajoutera un « grand oral » interdisciplinaire portant sur deux disciplines choisies par l'élève, oral passé face à un jury de 3 personnes - dont une personne extérieure à l'Education nationale. L'élève présentera un projet réalisé pendant les années de 1ère et de terminale (type TPE renforcé).
- Ces épreuves terminales (2 majeures) compteront pour 60% dans la moyenne.
- Pour permettre une implication plus régulière des élèves tout au long des années de 1ère et de Terminale, un contrôle continu portant sur les autres disciplines choisies en mineur comptera pour 40 % dans la moyenne.
- Le contrôle continu sera, pour la majeure partie des notes (30 % des notes), anonyme, avec des sujets d'énoncés choisis dans une banque nationale d'épreuves, corrigés par des enseignants extérieurs au lycée (y compris enseignants dans le privé). Pour 5% en 1ère et 5% en Terminale, le contrôle continu pourra prendre en compte les moyennes des élèves aux bacs blancs internes.
- Les examens des 2 disciplines majeures se dérouleraient en février / mars afin que leur évaluation puisse valider, en partie, l'accord des universités pour l'orientation choisie.
- Pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation, un temps y sera dédié dans l'emploi du temps des élèves, dès la classe de 2de, avec des projets possibles type « Entreprendre pour apprendre », des déplacements dans les écoles supérieures et les universités, des « pseudo cours » par des étudiants (surtout pour les filières très demandées, type droit, médecine, psycho...) afin que les élèves puissent les découvrir.
- Le lycée sera organisé en semestres avec une spécialisation progressive : en 2de un seul module de découverte puis une spécialisation en 1ère et en terminale.